



DÉPOSEZ LES GRATUITEMENT DANS VOTRE MAGASIN D'ACCASTILLAGE LORS DE L'ACHAT DE PRODUITS NEUFS

*Feux à mains, Fusées parachutes et Fumigènes

APER PYRO organise le traitement des feux de détresse périmés dans le respect de la réglementation

1



Rapportez vos anciens feux de détresse dans votre magasin lors de l'achat de feux de détresse neufs (1 pour 1). 2



est assuré.

. .



un transporteur agréé.

4



Destruction dans un centre agréé, sans nuisance pour l'environnement.

Ces produits peuvent sauver des vies mais ils restent des produits sensibles

- Une utilisation par des personnes non averties, comme des enfants
- Une mauvaise manipulation
- Une date de péremption dépassée

peuvent avoir de graves conséquences pour les personnes et l'environnement



L'utilisation de feux de détresse à des fins autres que le signalement de détresse (détruire un engin périmé, fêter une victoire, se distraire...) est une infraction pénale de rang délictuel. Les points de collecte situés à proximité

sont visibles directement sur le site internet de l'APER PYRO

www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte/



